



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Le Tampon - Saint-Joseph - Saint Philippe

Envoyé en préfecture le 27/06/2014
Reçu en préfecture le 27/06/2014
Affiché le 27/06/2014
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 04 JUIN 2014**

AFFAIRE N°26

Désignation des représentants au Conseil d'Administration l'association « Ile de La Réunion Tourisme »

L'an deux mille quatorze, le mercredi quatre du mois de juin à quinze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : 51

Présents : 44
Absents représentés : 04
Absent : 03

Affiché le
Au Siège de la CASUD et
dans les communes membres

ETAIENT PRESENTS

GROSSET-PARIS Isabelle	GUEZELLO Alin	GAUVIN Solène
PAYET Stéphane	PAYET Priscilla	ROUSSEY François
PAYET Gilles	RIVIERE François	DIJOUX RIVIERE Mimose
LEBRETON Patrick	MALET Harry	GASTRIN Albert
BAUSSILON Inelda	RIVIERE Olivier	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle
MUSSARD Harry	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose-Andrée		RIVIERE Marie France
VIENNE Axel	ROBERT Pierre	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	THIEN AH KOON André	SELLIER Jessica
LANDRY Christian		PAYET Paulet
VIENNE Raymonde	HOARAU Jacquet	HOARAU Emmanuelle
YEBO Henri-Claude	MONDON Laurence	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	CLAIN José	PICARD Sabrina
HUET Henri-Claude	TURPIN Catherine	FONTAINE Colette
MOREL Harry Claude		VLODY Jean Jacques
LEBON Marie-Jo	MAUNIER Daniel	

ABSENTS :

Monsieur Martial DAMOUR, Madame Mariette ORANGE, Madame
Jacqueline FRUTEAU BOYER

Envoyé en préfecture le 27/06/2014

Reçu en préfecture le 27/06/2014

Affiché le

SLO

REPRESENTES -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Madame Gilberte GERARD,
Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Monique BENARD DESLAIS,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)**

Entre-Deux – Le Tampon- Saint-Joseph – Saint-Philippe

**Conseil Communautaire
Séance du mercredi 04 juin 2014 à 15h00****AFFAIRE N°26****Désignation des représentants au Conseil d'Administration
de l'association « Ile de La Réunion Tourisme »****Note de synthèse**

Le Président rappelle que par délibération en date du 9 novembre 2007, la CCSud avait décidé d'adhérer à l'Association Ile de La Réunion Tourisme (ancien CTR).

Sous forme associative, la structure dénommée « Ile de la Réunion Tourisme » concourt, pour le compte de la Région Réunion, à l'exécution de la politique du tourisme décidée par le Conseil Régional.

En 2009, la Maison de la Montagne et de la Mer a intégré l'IRT, élargissant de fait l'étendue des missions de l'association.

Les principales sont :

- ^ la mise en œuvre d'actions, notamment dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, d'assistances techniques à la commercialisation, de la structuration de filières, de la structuration de l'offre, ainsi que la formation professionnelle
- ^ la coordination et la gestion des actions de promotion touristique de la destination Réunion sur les marchés local, national, et international
- ^ le suivi de l'observation touristique et, à ce titre, le portage de l'Observatoire Régional du Tourisme
- ^ la gestion d'une plate-forme « e-tourisme »
- ^ la participation au développement économique de l'île et en particulier les Hauts en y favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs rattachées à la montagne réunionnaise
- ^ la mise en œuvre d'opérations de développement des filières de Sport de Nature mais aussi d'actions de restructuration de l'offre touristique des Hauts visant à contribuer à un développement harmonieux de l'île en matière touristique
- ^ la collaboration étroite avec le Relais Départemental des Gîtes de France dont

la mission essentielle réside dans la mise en œuvre de **actions ciblées visant à promouvoir le goût du terroir**

- ▲ la mise à disposition d'une Centrale de Réservation, structure demeurant un interlocuteur privilégié suggérant des séjours ou circuits avec hébergement en gîtes de randonnée, gîtes ruraux, hôtels des Hauts sans oublier la pratique des multi-activités
- ▲ l'offre du meilleur de la randonnée aux amoureux de la nature à travers plusieurs acteurs du tourisme
- ▲ une mutualisation des moyens avec l'ensemble des professionnels du tourisme afin de tout mettre en œuvre pour assurer le bien-être de la clientèle touristique

Les statuts de l'association prévoient une composition avec des membres de droit et des membres associés. Ces derniers sont répartis en deux collèges : professionnels du tourisme ainsi que administrations publiques et autres structures.

Les sièges attribués aux membres de droit se répartissent de la façon suivante :

- 8 représentants de la Région
- 2 représentants du Département
- 5 représentants des Communautés d'agglomérations (soit 1 par intercommunalité)
- 5 Personnalités qualifiées nommés par le Président de Région
- Le Président du CESR ou son représentant
- Le Président du CCEE ou son représentant
- Le Président de la CCIR ou son représentant
- Le Président de la CMA ou son représentant
- Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- 10 représentants des professionnels du secteur touristique

Le Bureau, composé de 13 membres, compte 5 représentants de la Région et 1 seul des intercommunalités. Les postes de Président, des deux Vice-Présidents et de Trésorier sont attribués à des représentants du Conseil Régional.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **De désigner le représentant de la CASUD et son suppléant au Conseil d'Administration de l'IRT**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,
Entendu l'exposé du Président,**

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De désigner Madame Isabelle GROSSET-PARIS en tant que titulaire et de Madame Mariette ORANGE en tant que suppléante au Conseil d'Administration de l'IRT.

Abstentions : 05

Pour : 44

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 3ème Vice-Président de la CASud

Olivier RIVIERE

